

quartiers2030

Contrat de ville 2024-2030

FEUILLE DE ROUTE **La Seyne-sur-Mer**



LA SEYNE-SUR-MER



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Références	3
Les quartiers prioritaires de La Seyne-sur-Mer	3
Préambule	4
I.Présentation de la commune et de sa géographie prioritaire.....	5
1. Le quartier prioritaire Berthe.....	6
2. Le quartier prioritaire centre-ville.....	8
3. Le quartier de la Présentation : un taux de pauvreté persistant	10
I.Éléments de bilan et perspectives	11
1. Un soutien financier important aux actions et à l'ingénierie	11
2. Un maillage associatif solide	12
3. Une logique de co-construction avec les habitants et les acteurs locaux.....	13
4. Un renforcement de la collaboration avec les bailleurs sociaux.....	15
II.Une stratégie adaptée à la commune	17
1. Une logique adaptée au territoire	17
2. Enjeux communaux	18
La tranquillité publique et la sécurité	18
L'éducation et la jeunesse.....	19
L'emploi et l'insertion socio-professionnelle.....	21
L'habitat et le cadre de vie.....	22
L'accès aux droits, la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre les discriminations	23
3. Gouvernance de la feuille de route communale	23
La mobilisation partenariale.....	23
La participation citoyenne	24
Les instances d'animation territoriale	25
4. Mise en place des projets de quartier	27
Objectifs des projets de quartier	27
Mobilisation des acteurs	27
Modalités d'animation.....	28
III.Plan d'action communal	29
Axe 1 : contribuer au maintien de la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance	30
Action 1 : associer les habitants au maintien de la tranquillité publique	30
Action 2 : renforcer les dispositifs de médiation	30
Action 3 : développer les actions de prévention primaire	31
Action 4 : contribuer à l'insertion sociale des jeunes	32

Action 5 : soutenir l'aide aux personnes vulnérables	32
Axe 2 : développer des parcours éducatifs de qualité particulièrement auprès des jeunes.....	33
Action 1 : améliorer la cohérence éducative territoriale	33
Action 2 : soutenir la parentalité	33
Action 3 : renforcer la prise en charge du public jeune	33
Action 4 : faciliter l'orientation des jeunes	34
Action 5 : faciliter l'accès à des loisirs de qualité	34
Axe 3 : favoriser l'emploi, la création d'entreprises et la levée des freins en synergie avec le réseau local de l'emploi.....	36
Action 1 : renforcer la qualité des actions d'accompagnement global	36
Action 2 : favoriser la levée des freins à l'emploi	36
Action 3 : faciliter le recours au droit commun.....	37
Action 4 : favoriser la lisibilité des actions déployées	37
Action 5 : soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités d'entreprises	37
Axe 4 : renforcer la gestion des espaces publics et la qualité du cadre de vie des habitants.....	38
Action 1 : favoriser la participation des habitants	38
Action 2 : intégrer la transition écologique dans la rénovation des espaces publics	38
Action 3 : contribuer à l'amélioration de l'habitat	39
Action 4 : impulser l'innovation au sein des QPV.....	39
Axe 5 : favoriser la mixité sociale et l'accès aux droits	40
Action 1 : permettre à chaque usager d'avoir accès à ses droits	40
Action 2 : promouvoir les valeurs républicaines pour lutter contre les discriminations	40
Action 3 : renforcer la prévention santé	41
Action 4 : Développer l'accessibilité des habitants à l'offre culturelle du territoire .	41
Action 5 : favoriser l'accès au sport.....	42

Références

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »
- Circulaire du 15 mai 2023 relative à la concertation citoyenne
- Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023
- Décrets N° 2023-1312 et 2023-1314 du 28/12/2023 relatifs à la nouvelle géographie prioritaire
- Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »

Les quartiers prioritaires de La Seyne-sur-Mer

- Berthe
- Centre-ville

Glossaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectif

CTG : Convention Territoriale Globale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

FPH : Fonds de Participation des Habitants (FPH)

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

QPV : Quartier Politique de la Ville

QVA : Quartier en Veille Active

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TPM : Toulon Provence Méditerranée

USH : Union Sociale pour l'Habitat

Préambule

Le contrat de ville Toulon Provence Méditerranée 2024-2030 porte une ambition nouvelle et inclusive pour les habitants des quartiers prioritaires, en posant comme enjeu central l'accessibilité des habitants aux potentialités du territoire métropolitain.

L'année 2023 a marqué l'échéance des contrats de ville 2015-2020, prorogés en 2022 puis 2023. La démarche « Engagements Quartiers 2030 » qui se met en œuvre a pour objectif de s'adapter aux évolutions des territoires. Le nouveau contrat de ville s'affranchit des grandes orientations définies pour les contrats 2015-2023 et s'inscrit dans une dynamique ascendante et concertée pour mieux répondre aux enjeux locaux.

Dans ses perspectives ambitieuses, La Seyne-sur-Mer, deuxième ville du département, est pleinement engagée dans le développement des politiques sociales et éducatives depuis des années et collabore avec le réseau des partenaires pour favoriser une cohésion nationale, sociale et territoriale. Le territoire seynois est couvert par un réseau d'acteurs correctement maillé et dispose d'une dynamique d'intervention forte. Le pilotage métropolitain du contrat de ville permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques autour de cette ouverture émancipatrice proposée aux habitants des quartiers prioritaires.

Ce document présente la stratégie communale retenue pour le territoire de La Seyne-sur-Mer

I. Présentation de la commune et de sa géographie prioritaire

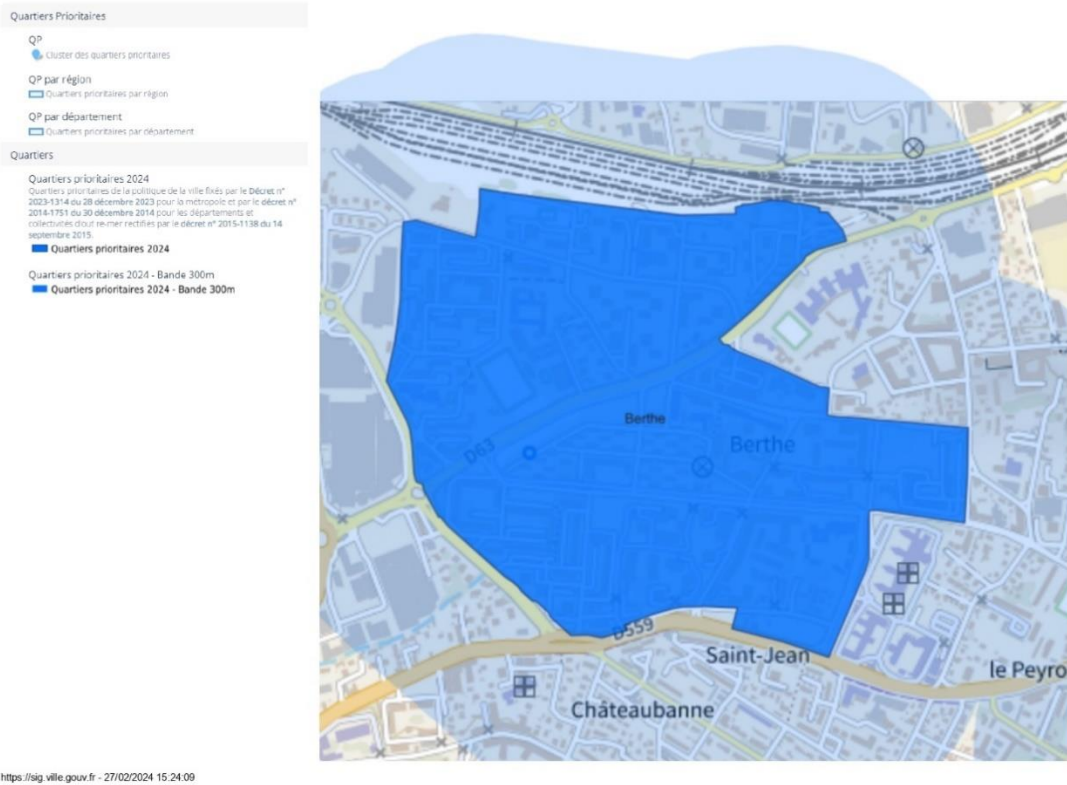
La Seyne-sur-Mer compte 62 232 habitants¹ et deux quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville : le quartier Berthe et le centre-ville.

19.2 % de la population vit en quartier prioritaire.

	Berthe	Centre-ville
Nombre d'habitants	9 117	2 867
Indice de jeunesse (2018)	1.9	1.3
Proportion de logements sociaux en %	79	2
Médiane des revenus (2018)	1 076	1 168
Taux de pauvreté (2022)	51	41.1
Nombre de demandeurs d'emploi (2^{ème} semestre 2023)	976	502
Taux d'étrangers (2019)	17.7%	8.2%

¹ Données INSEE 2020

1. Le quartier prioritaire Berthe



Le quartier Berthe compte 9 117 habitants dont le revenu médian est de 1 076 euros². Il se situe au nord de ville, s'étend sur une superficie de 65 hectares. Il s'agit d'un quartier de logements essentiellement sociaux gérés par le bailleur social Toulon Habitat Méditerranée. Le quartier Berthe est le plus grand quartier prioritaire du Var en nombre d'habitants.

La population se caractérise par une forte proportion de ménages avec enfants et en conséquence par une surreprésentation des moins de vingt ans. Plus de la moitié des habitants vit sous le seuil de pauvreté. Le Projet de Rénovation Urbaine mené depuis 2006 a permis au quartier de considérablement changer. Une intervention massive a permis de faire évoluer durablement son image et de le repositionner au sein de la métropole. Toutefois, malgré la présence d'équipements publics et les efforts de rénovation, l'habitat et le cadre de vie restent dégradés.

Le quartier est classé comme Quartier de Reconquête Républicaine. A ce titre, en juin 2023, une étude commandée par l'Etat a permis l'élaboration d'un diagnostic. Il révèle que le quartier est affecté par

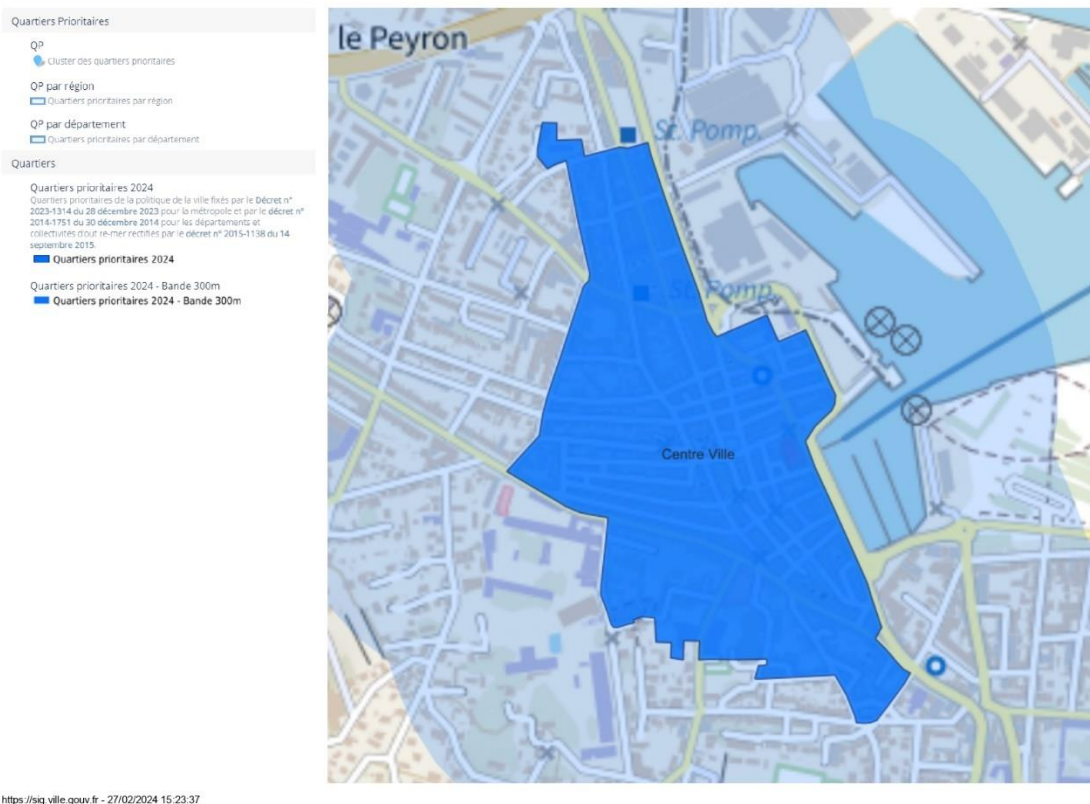
² Fiches Audat quartiers Berthe et centre-ville, mise à jour 2021

des phénomènes qui se produisent à plus ou moins grande échelle dans tous les quartiers défavorisés de France : incivilités, entretien de l'habitat et des espaces publics, rodéos urbains, trafic de stupéfiants, squats d'appartements et de parkings, mécanique sauvage, rodéos urbains. Les problèmes liés à l'habitat, à l'entretien des espaces publics, y compris les squats sont ceux qui impactent le plus fortement et largement la population et les professionnels. La moitié de la population vit dans des zones affectées par une réelle délinquance voire un contrôle parallèle.

Le diagnostic révèle également que malgré ces difficultés, l'existence depuis des décennies d'un maillage associatif solide et l'engagement et la réactivité actuelle des principaux acteurs de la politique de la ville apporte une réponse partenariale multisectorielle. Ce réseau favorise également une réelle compréhension et appropriation des valeurs de la république aussi bien au niveau des professionnels que des habitants. Au global, les habitants de Berthe et les professionnels ont une forte appartenance au quartier.

La concertation des habitants organisée en juin 2023 a permis de s'appuyer sur l'expérience des habitants pour construire des réponses concrètes à leurs besoins et de libérer la parole. Les objectifs étaient d'informer les habitants, de promouvoir la participation des habitants à la transformation de leurs conditions de vie, de permettre aux habitants QPV d'exprimer leurs attentes et priorités pour les contrats de ville de demain et d'initier la co-construction de réponses concrètes pour créer une nouvelle dynamique en s'appuyant sur l'expérience vécue des habitants et répondre à leurs besoins. Ce travail a permis de constituer un groupe d'habitants volontaires et engagés qui se réunit régulièrement et se positionne comme ambassadeurs auprès des autres habitants du quartier.

2. Le quartier prioritaire centre-ville



Le centre ancien compte 2 867 habitants dont le revenu médian est de 1 168 euros. Le centre-ville de La Seyne-sur-Mer s'étend sur 16 hectares. Comme dans tous les autres centres-villes concernés par la géographie prioritaire, le nombre de locaux commerciaux est important et les logements sont plutôt petits. La problématique des logements indignes se pose, entraînant notamment un fort niveau de vacance.

La proportion de personnes en âge « actif » (de 25 à 59 ans) est importante pour un quartier prioritaire. Les ménages composés d'une personne seule sont surreprésentés, ce qui est à mettre en lien avec la structure du parc de logements. Les revenus sont dispersés : à l'échelle du quartier cohabitent des classes « moyennes » avec des populations en situation de grande pauvreté. Le centre-ville de La Seyne-sur-Mer souffre d'un déficit d'attractivité.

L'inscription en quartier d'intérêt régional en NPNRU s'intègre à la stratégie globale de reconquête du centre ancien, afin de lui permettre de retrouver sa fonction de centralité en particulier. Les enjeux

partagés sur le centre-ville sont une restructuration urbaine en lien avec la mobilité, une façade maritime ouverte sur la mer, des secteurs d'intervention en termes de recyclage et d'habitat et de concentration du commerce et une offre d'équipements publics renforcée pour un centre-ville adapté aux jeunes³. Le projet de rénovation urbaine s'articule autour de 4 îlots prioritaires : Calmette et Guérin, Cœur de ville, Perrin et Berny.

Des opérations sont prévues sur plusieurs volets⁴ :

- Création d'équipements publics de proximité : médiathèque, crèche municipale de 10 places et aménagement d'un centre social
- Aménagement des espaces publics : requalification de rues et de places, création d'une cour urbaine et d'une voie de désenclavement
- Habitat : recyclage de l'habitat dégradé, création de passages, réhabilitation, construction
- Commercial : réhabilitation de structures

L'axe Transition écologique est transversal sur l'ensemble des volets de la rénovation urbaine. A ce titre, un travail d'accompagnement à la prise en compte de la surchauffe urbaine dans le réaménagement des espaces publics a été mené par l'établissement public Cerema auprès des élus, habitants, usagers et associations du centre-ville.

Le montant des dépenses prévu pour l'ensemble des opérations s'élève à 38 915 167 euros.

De plus, la ville est engagée dans la construction d'une école maternelle et primaire en remplacement de deux écoles du centre-ville, aujourd'hui vétustes.

³ Extraits du diaporama présenté en réunion publique datée du 07/07/2022, présentation du projet de renouvellement urbain

⁴ Diaporama Cotech NPNRU 15/11/2023

3. Le quartier de la Présentation : un taux de pauvreté persistant

La ville compte également un quartier anciennement classé Quartier de Veille Active qui aujourd'hui peut être considéré comme une poche de pauvreté : le quartier de la Présentation⁵. En effet, dans ce secteur, 27% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Composé de 189 logements gérés par le bailleur Toulon Habitat Méditerranée, le quartier abrite 449 locataires. Il est composé de 4 bâtiments (3 tours et 1 barre) avec 6 entrées. Environ 59% des chefs de familles sont déclarés inactifs et 56% de personnes vivent seules avec au minimum une personne à charge. 38% de la population a moins de 25 ans (24% de la population a moins de 17 ans, 14% est âgé de 18 à 24 ans et 16% à 65 ans et plus).

À la suite de la rénovation urbaine du quartier, une partie de la délinquance liée au trafic de stupéfiants s'est déplacée en partie sur ce quartier. Dans ce contexte, un Groupe Local de Traitement de la Délinquance a été piloté par le Parquet de Toulon. Malgré plusieurs condamnations, à ce jour le trafic persiste. La Ville porte donc une attention particulière sur ce quartier.

Le CLSPD coordonne un travail partenarial pour préserver la tranquillité publique au sein du quartier. Une communication avec des habitants référents permet la remontée d'informations. L'application de la convention partenariale en faveur du renforcement de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention de la délinquance dans le logement social démontre l'engagement partenarial pour garantir le vivre ensemble et la sécurité des habitants du quartier de la Présentation. La présence renforcée de la Police Nationale et de la Police Municipale permet de gérer rapidement les problèmes de délinquance récurrents.

L'implantation du service municipal jeunesse et de l'association Nouvel Horizon favorise le lien social et contribue à la tranquillité publique du quartier. L'association Nouvel Horizon, association d'animation globale occupe un local dans le bâtiment B. Elle gère un Accueil Collectif de Mineurs et est agréé par la CAF Espace de Vie Sociale. Environ 80 enfants et 30 familles fréquentent la structure. Le contrat de ville 2015-2023 a soutenu cette action.

Les problématiques de délinquance sur le quartier sont accentuées par sa configuration. Un projet global de désenclavement est en réflexion entre la Ville, la métropole TPM, le bailleur et la CAF du Var :

⁵ Circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

ouverture de la voirie Nord, démolition de garages, rénovation de l'espace central et création d'une crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle.

I. Éléments de bilan et perspectives

1. Un soutien financier important aux actions et à l'ingénierie

L'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 a permis d'établir un bilan financier de sa mise en œuvre. Cette dernière fait ressortir un soutien financier important aux actions dans les quartiers, marqué par un engagement fort de la commune et une mobilisation de l'État et de la Métropole TPM par des crédits supplémentaires.

En moyenne, dans le cadre du contrat de ville, environ 950 000 euros annuels ont été alloués pour 12 000 habitants résidant en QPV entre 2015 et 2023.

<i>Partenaires financeurs</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Etat	522 500	465 000	469 000	468 000	462 500	458 900	495 500	490 500	492 500
Métropole TPM	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Ville	267 500	270 000	280 000	305 100	287 500	292 200	297 000	300 000	300 000
Région	279 300	156 300	118 000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 219 300	1 041 300	1 017 000	923 100	900 000	901 100	942 500	940 500	942 500

De son côté, l'État a renforcé son soutien aux QPV de La Seyne-sur-Mer par des financements complémentaires en lien avec les dispositifs tels que : Ville Vie Vacances (VVV), Programme de Réussite Éducative (PRE), Cité Éducative, et Cité de l'emploi. De plus, la crise sanitaire a engendré la mobilisation d'enveloppes supplémentaires par l'État dans le cadre de plusieurs programmations : Quartiers d'été, Quartiers d'automne et solidaires, Fonds de soutien aux associations/Covid-19, Plan de continuité éducative et Colos apprenantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dotations accordées :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
PRE	273 750 €	263 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	250 000 €	2 376 750 €
Cité éducative					100 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 700 000 €
Cité emploi							100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €
Quartiers d'été							67 200 €	63 870 €	62 500 €	193 570 €
Quartiers d'automne/solidaires						84 575 €	21 000 €			105 575 €
Gilets roses								25 650 €		25 650 €
Fonds de soutien aux associations						17 500 €				17 500 €
Colo apprenantes						142 500 €				142 500 €
Adultes-relais	188 230 €	188 720 €	209 264 €	211 530 €	179 930 €	182 560 €	259 649 €	227 249 €	219 000 €	1 866 132 €
FONJEP	20 272 €	20 272 €	20 272 €	28 656 €	35 820 €	50 148 €	50 148 €	57 312 €	64 476 €	347 376 €
TOTAL	482 252 €	471 992 €	494 536 €	505 186 €	580 750 €	1 142 283 €	1 162 997 €	1 139 081 €	1 095 976 €	7 075 053 €

Pour assurer le pilotage du contrat de ville, la ville de La Seyne-sur-Mer, la Métropole TPM et l'État financent des postes d'ingénierie dédiés à la politique de la ville. L'État a aussi financé en 2023, 8 postes d'adultes-relais au sein de structures associatives et de la commune.

La commune a également accompagné des porteurs et répondu à des appels à projets spécifiques : 1 000 dojos, Gilets Roses, Agir pour le développement de la lecture dans les QPV, Rouvrir le monde. Cette démarche volontariste a permis l'émergence de projets innovants sur le territoire tel que le premier dojo solidaire du Var implanté au cœur du quartier Berthe.

2. Un maillage associatif solide

Le nombre de porteurs de projets du contrat de ville est constant et s'élève environ à 35 par an, dont les deux centres sociaux du territoire. Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs ont été signées entre 2015 et 2023 pour donner une dimension sécurisante à la fois financièrement et administrativement pour les opérateurs :

- 8 par la Ville
- 3 par la Métropole TPM
- 5 par l'État

La solidité du maillage local favorise la mise en œuvre d'actions structurantes sur les QPV. Les équipes opérationnelles s'appuient sur l'expertise, la capacité à innover et la souplesse de fonctionnement des

porteurs associatifs pour initier des actions. En exemple, pour répondre à l'appel à projet Cité de l'emploi, plus de 30 partenaires se sont mobilisés pour élaborer un diagnostic partagé qui a permis l'obtention du label. Le contrat de ville s'appuie sur des actions qui s'inscrivent dans la durée et ont ainsi la capacité de s'adapter à la spécificité des QPV et aux publics. Toutefois, ces relations restent à renforcer par un besoin de rapprochement avec le bailleur social, une coordination accrue dans la communication et la réponse aux problématiques les plus prégnantes. La mise en place d'une animation territoriale structurée et pérenne à l'échelle des QPV permettra de dépasser la logique de guichet, impliquée par la programmation annuelle du Contrat de ville et de favoriser des actions coconstruites pour une réponse au plus près des besoins des habitants.

La commune soutient le réseau associatif par le biais des subventions en droit commun mais également par un fort soutien logistique : prêt de locaux, de matériel et de véhicules, mise à disposition temporaire d'agents municipaux, accompagnement des projets, ... Les associations intervenant sur les QPV sont bien dotées en moyens humains. La majorité embauche des salariés. Toutefois, depuis la crise sanitaire, les associations rencontrent de grandes difficultés à recruter du personnel qualifié et présentant des savoir-faire et postures professionnels adaptés (dialogue avec les financeurs, proximité et rôle de médiation sur les quartiers auprès des habitants...). La Ville, conformément à la circulaire du 31/08/2023, apporte un soutien particulier aux petites associations de grande proximité et aux clubs sportifs implantés au cœur des QPV. En effet, ces structures permettent de capter les publics les plus éloignés des services publics et assurent un travail de prévention en termes de délinquance primaire. Un travail d'accompagnement de ces associations par les équipes opérationnelles favorise la professionnalisation et une qualité des actions proposées.

3. Une logique de co-construction avec les habitants et les acteurs locaux

L'importance du caractère ascendant de la démarche d'élaboration des nouveaux contrats de ville est soulignée face à la nécessité de cadrer et construire les projets locaux en fonction des besoins des populations. L'élaboration du nouveau contrat de ville s'est déroulée en association étroite avec les signataires potentiels, les partenaires associatifs et les habitants. Elle s'est appuyée sur les besoins et les priorités identifiés par l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux. L'évaluation du précédent contrat et les temps de consultation ont servi de base à la construction des priorités pour le contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

Tout d'abord, l'évaluation du précédent contrat de ville a permis d'identifier des perspectives, pour en

optimiser le fonctionnement. Cette évaluation a été pilotée par la métropole TPM en 2023⁶ et s'articule autour de 4 « pistes » :

- Renforcer l'animation du Contrat de Ville en assurant une mise en réseau partenarial,
- Adapter l'outil appel à projets et favoriser des logiques alternatives,
- Accompagner la mise en réseau et la professionnalisation des associations,
- Améliorer le suivi de la politique de la Ville et l'évaluation des projets.

Ensuite, le réseau des partenaires signataires du contrat de ville 2015-2023 a été consulté. Plus de 30 acteurs institutionnels se sont exprimés sur leurs dispositifs et leurs actions en QPV. L'ensemble des potentiels signataires rencontrés souhaite renforcer les coopérations avec les équipes politique de la ville pour optimiser les actions mises en œuvre et articuler les dispositifs de droit commun et spécifiques. Malgré des logiques budgétaires contraintes, les partenaires ont manifesté un engagement pour les quartiers prioritaires et sont volontaires pour optimiser leurs actions. Chacun a pu exprimer le besoin de renforcer les liens partenariaux, notamment entre les porteurs de projets et les institutions. L'amélioration du réseau partenarial vise à améliorer la capacité de prescription, faciliter l'accès aux financements de droit commun, cibler des enjeux sur les quartiers et expérimenter de nouvelles méthodes pour objectiver l'impact des actions.

Enfin, la concertation des habitants initiée en juin 2023 a permis aux habitants QPV d'exprimer leurs attentes et priorités pour les contrats de ville de demain⁷. Ils ont le besoin d'échange avec les acteurs de la politique de la ville ; ainsi qu'un fort besoin d'écoute et prise en compte de leur réalité. Sur le quartier Berthe, le bailleur social THM a proposé une rencontre mensuelle avec des représentants d'habitants pour gérer les problématiques liées au parc social. La construction des projets de quartier permettra la rédaction d'action concrètes en réponse aux besoins exprimés. Trois thématiques sont prégnantes : la sécurité, la tranquillité publique et le cadre de vie. Les thématiques de salubrité, sécurité, aménagements urbains, transition écologique et squats sont récurrentes. Les habitants expriment également leurs attentes en termes d'animations, fêtes, aires de jeux, jardins, ... A ce titre, les équipes du Contrat de ville participent à la mise en œuvre de la convention TFPB notamment sur le quartier Berthe pour accompagner la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat et des espaces publics. Sur le centre-ville, les équipes œuvrent aux côtés des équipes de la rénovation urbaine pour faciliter l'information et la consultation des habitants.

⁶ Restitution de l'étude politique de la Ville, KPMG, février 2023

⁷ Comptes-rendus des concertations des habitants du quartier Berthe et du centre-ville

4. Un renforcement de la collaboration avec les bailleurs sociaux

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit qu'un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) peut être mobilisé par les bailleurs sociaux sur leur patrimoine situé en quartier de la politique de la ville (QPV) à la condition de financer, en contrepartie, des actions en faveur de la qualité de vie urbaine en géographie prioritaire : soit pour le renforcement des moyens de gestion de droit commun (égalité de service face aux surcoûts objectifs) soit pour des actions spécifiques aux quartiers.

L'abattement de la TFPB est fondé sur le constat que le coût de gestion est plus important dans les QPV pour les bailleurs sociaux que sur le reste de leur parc locatif.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à renforcer leurs interventions au travers d'actions relevant des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants / épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Lors du congrès HLM du 30 septembre 2021, un avenant au cadre national de 2015 sur l'abattement TFPB et son articulation avec le dispositif politique de la ville, a été signé par la Ministre de la Ville, la Présidente de l'USH et les représentants des principales associations d'élus. Il intègre des évolutions visant notamment à conforter le pilotage des conventions ouvrant droit à l'abattement, renforcer la participation des habitants et prendre en compte les pratiques locales ainsi que les enjeux sociétaux actuels. Cet avenant conduit à une consolidation du pilotage de la TFPB.

Ainsi pour renforcer ce pilotage, le service du sous-préfet chargé de mission a récupéré la mission dévolue auparavant à la DDTM. Le pilotage de la TFPB est désormais à la main de la préfecture du Var. Pour mener à bien cette mission, il s'est doté d'un poste de chargée de mission logement depuis novembre 2021.

Ce nouveau pilotage a permis d'établir et d'insuffler de nouvelles relations avec les bailleurs, les acteurs de la politique de la ville et les habitants.

Le travail mis en place, permet d'établir une stratégie plus globale afin de faire émerger des pratiques plus homogènes et adaptées aux territoires.

De nouvelles méthodes de travail ont émergées avec des partenariats et des collaborations entre les contrats de villes, les bailleurs, les associations et les délégués du préfet. Un séminaire à l'initiative conjointe de la préfecture et de l'ARHLM, a été organisé le 2 mai 2022 pour réunir l'ensemble des protagonistes de la TFPB, renforcer les liens et diffuser l'information. **Ainsi, la signature du « Protocole d'organisation concernant l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers de la politique de la ville du Var »** est intervenue en date du 6 février 2023.

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties est un outil au service des habitants des quartiers politique de la ville. Ainsi la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville.

Pour la nouvelle convention TFPB 2024-2030, il est décidé :

- Une convention inter-bailleurs est établie pour la commune ;
- Par dérogation locale, il est autorisé pour chaque bailleur d'utiliser l'abattement TFPB sur son patrimoine indifféremment des quartiers politique de la ville de Toulon après validation annuelle par l'ensemble des partenaires ;
- Un diagnostic territorial est effectué annuellement par résidence et par bâtiment. Il est réalisé par l'ensemble des partenaires signataires de la convention d'utilisation de la TFPB. Il permet d'identifier les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics ;
- Le bailleur devra réserver à minima 5% de l'abattement TFPB à des actions qui concourent au « vivre ensemble » de l'axe 7. Elles sont désormais intégrées à l'appel à projet annuel du contrat de ville ;
- Sur la base du diagnostic, les bailleurs sociaux et les partenaires valident un programme d'actions annuel selon les modalités de pilotage établis. Des actions inter bailleurs pourront être proposées.

Enfin, l'ensemble de ces dispositifs et le travail de collaboration a conduit les acteurs à conclure une convention partenariale sur la tranquillité et la sécurité publique. **La « Convention partenariale en**

faveur du renforcement de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention de la délinquance dans le logement social des ressorts des tribunaux judiciaires de Toulon et de Draguignan » départementale et inter-bailleurs a été signé le 18 décembre 2023. Elle vise à garantir la tranquillité et la sécurité des résidents, des personnels des bailleurs sociaux mais aussi des tiers privés et intervenants institutionnels présents sur leurs territoires QPV.

Cette convention est également annexée au nouveau contrat de ville.

II. Une stratégie adaptée à la commune

1. Une logique adaptée au territoire

La stratégie communale vise à décliner localement les axes métropolitains à savoir améliorer la situation globale des deux quartiers prioritaires : pour Faire Nation, assurer la tranquillité publique et favoriser l'émancipation des habitants.

Une double logique pour permettre une évolution positive des parcours individuels et collectifs des habitants. La stratégie retenue s'inscrit dans une volonté d'évolution et de changement. L'ensemble des actions qui seront par la suite mises en place devront prouver leur capacité à améliorer de manière significative la vie des habitant(e)s. La ville de La Seyne-sur-Mer souhaite particulièrement engager l'ensemble des partenaires et des habitants à Faire Nation autour de valeurs républicaines communes.

Inscrite dans la continuité, la feuille de route communale vise à développer les coopérations pour cibler des plans d'actions pertinents en coordination avec les dispositifs, aménagements et actions locales ou nationales mises en œuvre. Elle a pour objectif de déterminer une stratégie de développement social et territorial pour les deux quartiers prioritaires : Berthe et le centre-ville. La Seyne-sur-Mer porte une politique éducative ambitieuse depuis de nombreuses années et une attention particulière sur le public jeune de 0 à 25 ans. A ce titre la commune dédie 31 % de son budget communal à l'éducation. La mixité sociale, la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre les discriminations sont intégrées comme des enjeux transversaux et communs à l'ensemble des actions développées.

Les instances de consultation, de concertation et de co-construction avec les partenaires associatifs, institutionnels et les habitants favorisent le montage de projets pertinents. La stratégie communale vise à optimiser et renforcer les coopérations pour une meilleure évaluation des objectifs ciblés. Sur le territoire seynois, les pratiques de participation des habitants sont réelles et diverses : conseils de quartier, conseils citoyens, CIL, Fond de Participation des Habitants, tables de quartier. La feuille de

route communale aura pour objectif de mettre en place les moyens nécessaires pour informer, consulter les habitants mais aussi d'établir des partenariats avec eux pour adapter les projets de territoire au plus près de leurs besoins.

L'information et la communication sont des éléments centraux de la stratégie communale. La cohérence et la lisibilité des actions menées dans le cadre du contrat de ville est un enjeu majeur pour en mesurer son efficacité. Dans ce contexte, les équipes seront attentives à la communication et l'information la plus efficace possible.

2. Enjeux communaux

La tranquillité publique et la sécurité

Pour répondre à l'objectif d'une meilleure coordination des acteurs en matière de tranquillité publique et prévention de la délinquance, il conviendra de s'appuyer sur les dispositifs, instances et cadres contractuels existants :

- Délégué cohésion police-population ;
- Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance actif (TIG, suivis individualisés, violences conjugales) ;
- Groupes de Partenariat Opérationnel ;
- Opérations d'approche globale (« Place nette ») ;
- Centre de commandement opérationnel (déport d'images) ;
- Convention de coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale ;
- Convention tranquillité résidentielle ;
- Convention de partenariat entre le bailleur social Toulon Habitat Méditerranée et l'APEA ;
- Contrat de Sécurité Intégré. Ce dispositif s'articule autour de 3 axes : collaboration renforcée au service de la sécurité au quotidien (renforcement des moyens et partenariats polices nationale et municipale et Parquet de Toulon) ; pacte de protection et de sécurité adapté à la réalité du terrain (prévention de la délinquance, vidéoprotection, lutte contre le trafic de stupéfiants, sécurité des transports, relations police et population) ; mobilisation de tous les acteurs au bénéfice de la sécurité et de la tranquillité publique (politique de la ville, CLSPD, Education Nationale) . À la suite du Diagnostic Local de Sécurité réalisé en 2023, une nouvelle stratégie territoriale intégrera la dynamique de ces nouvelles coopérations.

La Ville consciente des problématiques de sécurité et de tranquillité publique, largement évoquée par les habitants a engagé des moyens pour renforcer la sécurité dans les QPV. Notamment sur le quartier Berthe, la ville en partenariat avec le bailleur THM, et les services de l'État vise la reconquête de l'espace public. A titre d'exemple, plusieurs actions sont menées sur le territoire :

Un bureau de tranquillité publique a ouvert en mars 2023 pour aider, accompagner et assister les habitants du quartier Berthe. En collaboration avec la Police Nationale, la Police Municipale intervient en cas d'incivilités ou de comportement délictuel. Ce travail de proximité facilite le lien de confiance avec les habitants et contribue à la lutte contre le non-recours.

Des rencontres entre les services de polices et la population sont régulièrement organisées. Portées par les associations de proximité, ces temps d'échanges favorisent la compréhension mutuelle et facilitent les interventions sur les quartiers prioritaires.

La Vidéo protection est renforcée depuis plusieurs années sur le territoire. Grâce au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Ville couvre ses zones sensibles pour une meilleure protection des administrés.

Le premier dojo solidaire du Var a été inauguré en octobre 2023. L'ouverture d'un nouvel équipement ouvert à tous les habitants favorise l'apaisement d'un secteur où la délinquance est prégnante et une prévention de la délinquance par la prise en charge de jeunes du quartier.

Une action de médiation sociale est financée dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et du Contrat de ville. Elle permet la présence d'éducateurs de rue en horaires décalés et le désamorçage de nombreux conflits. Cette action fluidifie la remontée d'informations et le déploiement rapide de solutions.

La ville de La Seyne-sur-Mer organise des **séances de rappel à l'ordre** pour lutter d'une part contre absentéisme scolaire et d'autre part contre le non-respect de la réglementation en matière d'occupation du domaine public. A ce titre, elle s'est dotée d'une **cellule citoyenneté et tranquillité publique**.

[L'éducation et la jeunesse](#)

L'éducation a toujours été une priorité pour la Ville de La Seyne-sur-Mer. Elle poursuit donc ses efforts

pour favoriser l'égalité des chances et ouvrir le champ des possibles aux jeunes issus des QPV. Une politique enfance et jeunesse affirmée se développe depuis plus de trente ans et a permis la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire. Depuis 2019, la ville a signé une **Convention Territoriale Globale** avec la CAF. Ce cadre contractuel constitue un levier pour renforcer la coopération et la gouvernance partenariale, valoriser les actions existantes, identifier les besoins des familles, proposer une offre de services adaptées, faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds en évitant les doublons. À la suite des concertations, un consensus global émerge sur la nécessité de continuer voire renforcer l'effort sur les 14-25 ans pour capter un public plus large et affiner les approches selon les profils des jeunes (valoriser, accompagner, prévenir, orienter ...).

A noter également, le dispositif **Programme de Réussite Educative** intervient dans une prise en charge globale. En 2023, 277 enfants ont bénéficié d'un suivi. Le dispositif organise un travail en réseau sur le territoire seynois, avec un ensemble de professionnels, institutions et partenaires afin de pouvoir, accompagner et soutenir, à chaque niveau d'intervention, de façon efficace, concertée et efficiente, les enfants et leurs familles dont les problématiques sont multiples et complexes.

Aussi en 2019, La Seyne-sur-Mer a obtenu le **label d'excellence Cités Éducatives**. Ce label instaure l'éducation comme une grande priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes résidents en quartiers prioritaires. Ce label a permis à la ville d'obtenir un appui en ingénierie et un soutien financier de l'État. Il est un levier pour renforcer la mobilisation des acteurs locaux autour des enfants, des jeunes et de leurs familles. Dans la commune, neuf établissements scolaires sont intégrés au Réseau d'Éducation Prioritaire. Les Cités Éducatives, co-pilotées par l'État, l'Éducation Nationale et les collectivités locales, sont construites autour de 3 axes principaux : favoriser la réussite et conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et pédagogique et élargir le champ des possibles.

À ce titre, la ville initie une **pépinière associative accès sur la parentalité** au sein du collège Henri Wallon classé Réseau d'Éducation Prioritaire +. Les objectifs sont d'intensifier la prise en charge des jeunes et de favoriser leur réussite éducative par la mise en place d'un espace partagé entre plusieurs acteurs. Expérimentation unique sur la commune, ce projet a pour mission d'accompagner les parents et les collégiens pour faciliter les apprentissages scolaires et l'orientation des jeunes. Aujourd'hui, une quinzaine d'acteurs est associée autour de ce projet.

Enfin, il est également à noter en matière d'éducation, la création en 2023 d'une **École de la Deuxième Chance** sur le territoire, dispositif qui accueille des stagiaires de 16 à 25 ans, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle.

L'emploi et l'insertion socio-professionnelle

La commune souhaite renforcer l'attractivité du territoire, le développement économique et l'insertion socioprofessionnelle des habitants. Elle souhaite également réaliser des passerelles entre les objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle en veillant à ne pas laisser de jeunes sans solutions.

En juillet 2021, la ville obtient le **label national Cité de l'emploi**. La Cité de l'Emploi de La Seyne-sur-Mer est co-pilotée par l'État, la Ville et France Travail et constitue le vecteur d'une nouvelle forme d'action publique fondée sur la coopération entre acteurs. Unique dans le département, elle reconnaît le rôle majeur des associations de proximité et des intervenants sociaux pour "aller vers" les publics en difficultés et implique pleinement les acteurs économiques locaux. Trois enjeux l'animent : renforcer la coopération des acteurs, fiabiliser le recours au droit commun et définir une offre spécifique pour les résidents des QPV.

Ainsi, **un réseau d'acteurs de l'emploi sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville** est mobilisé et maille le territoire de La Seyne-sur-Mer. Une dynamique forte renforcée par une animation locale qui permet de mieux articuler les interventions existantes et identifier les actions à construire ensemble.

A titre d'exemple, la **Cité de l'emploi** a initié en octobre 2023 une cohorte de demandeurs d'emplois issus des QPV copilotée par les services de l'État, la ville et France Travail. 7 associations accompagnent une centaine de bénéficiaires pour un parcours d'insertion sans couture. La mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels facilite le recours au droit commun et l'innovation de solutions sur mesure. A l'issue de cette expérimentation, les actions proposées dans le cadre du contrat de ville seront adaptées aux besoins identifiés.

La mise en place des comités emploi initiés par l'État favorise une dynamique métropolitaine. La Seyne-sur-Mer, unique Cité de l'emploi dans le Var, pourra diffuser sa méthodologie aux partenaires. A compter de fin 2024, les Cités de l'emploi évoluent vers des Pactes Emploi. Cette nouvelle dynamique permettra de mobiliser plus largement des partenaires de droit commun pour élargir le panel de solutions à l'intention des habitants des QPV. La Ville souhaite particulièrement renforcer ses coopérations avec la Caisse des Allocations Familiales, le Conseil Départemental et les services métropolitains.

L'habitat et le cadre de vie

Des opérations illustrent les politiques incitatives pour contribuer au réaménagement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie.

Depuis 2022, la préfecture du Var coordonne un **protocole sur l'abattement de la TFPB** en lien avec les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales. Ce travail partenarial favorise la mise en œuvre de plans d'actions concertés et adaptés aux besoins des quartiers.

Les habitants sont régulièrement en attente de réponses de la part des institutions, souvent d'ordre général et en décalage avec l'urgence et les spécificités de certaines situations. La Ville, l'État et les bailleurs sont engagés dans la rédaction d'une convention relative à l'utilisation de l'abattement de la TFPB. Ce travail a permis la création d'instances d'information et d'échanges, notamment avec le bailleur THM qui favorisent des réponses rapides et efficaces et améliorent le repérage des situations problématiques.

À titre d'exemple, la problématique des logements vacants, prégnante sur le quartier Berthe, a impulsé un diagnostic sur site par résidence pour identifier l'ensemble des travaux à apporter sur le parc social de Berthe. Le bailleur Toulon Habitat Méditerranée recense 480 logements vacants⁸ et à ce titre, il apporte une attention particulière à la remise en état des logements, la réhabilitation de la tour du Gère prévue pour 2027. À l'issue, un **plan d'actions pluriannuel de remise en état et d'amélioration du cadre de vie du parc social** (entretien des parties communes, sécurisation des accès, espaces verts, rénovation des logements vacants...) est coconstruit entre le bailleur, la Ville et l'État.

Dans ce contexte, sur le secteur du quartier Berthe, l'État et la ville s'accordent pour demander au bailleur THM de remettre en état 8 logements à « l'Abricotier » et 43 logements à la tour « Berthe C ». Il est également convenu avec le bailleur THM qu'un coordinateur « État des lieux » soit recruté sur la mission « la lutte contre la vacance ». Enfin, il est prévu que le bailleur THM réalise 2 commissions d'attribution de logement par mois.

Des points d'étapes mensuels permettront de suivre les avancées et réguler au besoin.

⁸ Diagnostic THM mars 2024

L'accès aux droits, la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre les discriminations

La Ville est aussi fortement engagée sur cette thématique. Elle coordonne plusieurs actions et dispositifs en ce sens. Pour exemple, depuis plusieurs années, elle s'est engagée autour de la promotion des valeurs républicaines. Elle organise notamment avec l'État **des formations** à destination des acteurs de la politique de la ville. La commune a initié un **Conseil de la Laïcité** pour favoriser le dialogue entre les représentants des cultes, les associations et les habitants sur des sujets locaux et un **Conseil du droit des femmes**. Les deux instances sont associées à deux commissions municipales constituées d'élus. L'accès aux droits fait l'objet d'une animation territoriale Ville – Département et de renforcer l'accès aux droits pour tous et lutter contre l'illectronisme. Plus de 50 acteurs y sont associés.

La Ville porte 2 dispositifs spécifiques à la Politique de la Ville : **l'Atelier Santé Ville** et le **Plan de Lutte contre les Discriminations**. Soutenue financièrement par l'État, la commune engage chaque année des actions pour favoriser l'accès aux soins et lutter contre le non-recours et les discriminations. En perspective, la ville souhaite dynamiser l'Atelier Santé Ville pour mieux coordonner les actions de droit commun sur les QPV et impulser de nouvelles actions en lien avec les besoins des habitants.

Enfin, la ville porte un **projet de requalification de la place Adjedj au cœur du quartier Berthe**. L'implantation de nombreux services publics autour d'une structure labellisée France Services (Conseil Départemental, PMI, métropole TPM, bailleur THM, Maison de la Justice et du Droit, CAF, bureau de la Tranquillité Publique) facilitera les démarches des habitants et apaisera ce secteur.

3. Gouvernance de la feuille de route communale

L'instruction datée du 4 janvier 2024 précise les attendus en termes de gouvernance des nouveaux contrats de ville autour de trois points clés : la mobilisation et l'engagement des partenaires, la convergence des interventions entre les différents acteurs publics et la participation citoyenne sur la durée du contrat.

La mobilisation partenariale

Tout d'abord, le contrat de ville cherchera à assurer la convergence des interventions de l'État à son niveau entre les différents dispositifs en s'assurant de la complémentarité des actions, en s'informant sur l'ensemble des stratégies déployées dans les deux quartiers prioritaires et en articulant les crédits de la politique de la ville avec les autres crédits mobilisables. L'objectif sera d'optimiser les crédits en

lien avec les dynamiques locales pour favoriser la pérennisation des projets et l'innovation. La commune souhaite un réel impact des actions déployées dans le cadre du contrat de ville. L'objectif est de pouvoir mesurer les transformations sociales dans les deux QPV et à ce titre, la commune portera une attention particulière aux actions structurantes et qualitatives.

Aussi, la feuille de route communale s'appuiera également sur les ressources métropolitaines en termes de partenariats. La commune sollicitera la métropole TPM, et notamment sa Direction Générale Adjointe Habitat Solidarités et Citoyenneté, pour initier des projets structurants et établir des connexions avec les services métropolitains de droit commun (habitat, mobilité, jeunesse, citoyenneté), notamment dans le cadre du Pacte des solidarités.

Enfin, pour recueillir les besoins et synthétiser les données, l'équipe locale du contrat de ville s'appuie sur des instances existantes telles que la Cité Éducative, la Cité de l'emploi, l'Atelier Santé Ville, la CTG, les réunions bailleurs... De plus, les instances de concertation permettront d'échanger avec les habitants tout au long du processus.

La participation citoyenne

La participation citoyenne reste un enjeu majeur du nouveau contrat. Dans la commune, **deux conseils citoyens** ont été créés et accompagnés entre 2016 et 2020. A la suite de la crise sanitaire, une remobilisation a permis de nommer de nouveaux conseillers citoyens. Sur le quartier du centre-ville, un conseil citoyen est encore actif mais peu d'habitants se mobilisent. Dans le quartier Berthe, le conseil citoyen n'est plus actif et des tables de quartier sont initiées depuis juin 2023. Un collectif est formé et les habitants travaillent à l'élaboration de projets pour leur quartier. Cette modalité a permis une participation plus efficace et permet une participation plus large et ciblée des habitants. Elle sera également préconisée sur le centre-ville pour mobiliser les habitants sur diverses thématiques.

En juin 2023, en vue de la rédaction du nouveau contrat de ville, une concertation des habitants des deux quartiers prioritaires a été organisée. 137 habitants ont réfléchi à : « Mon quartier en 2030 »⁹. Les habitants ont pu s'exprimer sur plusieurs sujets comme l'éducation, les loisirs, l'habitat, l'emploi, la jeunesse.

Dans le quartier Berthe, les habitants ont valorisé l'accès aux services (transports, marché, commerces,

⁹ Synthèses des concertations citoyennes organisées en juin 2023

Maison des Services Publics, police municipale, écoles, espaces culturels et sportifs), la solidarité entre les habitants et les différentes animations organisées par les associations. Les habitants ont pointé massivement les problématiques liées au logement (squats ; vacants ; panne ascenseurs ; portails ; interphones ; présence de nuisibles ; entretien) et aux espaces publics (trafic de stupéfiants ; épaves ; terrains vagues ; manque d'espaces pour les enfants et d'espaces verts ; gestion des déchets ; épaves). Les habitants déplorent également le manque de mixité sociale sur le quartier, les incivilités, le manque d'accès aux soins et de prise en charge des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Enfin, ils ont exprimé un fort sentiment d'abandon face aux institutions, notamment face au bailleur social THM.

Dans le centre-ville, les habitants ont valorisé la mixité sociale et l'appartenance à leur quartier (proximité des commerces, associations, intergénérationnel, patrimoine), l'accessibilité aux transports, les animations et la rénovation urbaine en cours. Les habitants déplorent la fermeture des commerces et la réduction du nombre de forains présents sur le marché. Un fort sentiment d'insécurité lié à la présence d'une population vulnérable et en grande précarité (personnes sous addictions, étrangers en situation irrégulière, personnes sans domicile fixe) s'est exprimé. Les habitants souhaitent plus de présence policière. Les problèmes de salubrité (gestion des déchets, nuisibles, habitat dégradé) ont été évoqués. Les habitants du centre-ville ont également exprimé leurs attentes en termes d'éducation. Ils souhaitent voir plus de prise en charge des plus jeunes (activités en lien avec l'école, prévention harcèlement, soutien scolaire, éducation civique), en lien notamment avec la nature et le développement durable.

Il apparaît que le contrat de ville doit favoriser dans un premier temps l'information. En effet, la méconnaissance du fonctionnement des institutions crée des incompréhensions et de la colère. Dans un second temps, le contrat de ville permettra la consultation pour recueillir l'avis des habitants et s'assurer de la pertinence des actions. Enfin, le contrat de ville visera à la co-construction en partenariat avec les habitants et les acteurs. Ce niveau de participation existe déjà au travers du Fond de Participation des Habitants (FPH) et sera étendu à des actions nouvelles et innovantes pour favoriser une implication des habitants. Dans le quartier Berthe, l'animation de tables de quartier permettra de conserver le lien aux habitants. Dans le centre-ville, la participation des habitants au projet de rénovation urbaine favorisera la prise en compte des problématiques et attentes exprimées.

[Les instances d'animation territoriale](#)

Il est prévu la mise en place d'un comité opérationnel communal constitué de représentants d'habitants, d'élus de référence, de l'équipe opérationnelle du contrat de ville et d'opérateurs.

Il se réunira trois fois par an et plus si besoin afin de mesurer l'atteinte des objectifs territoriaux déclinés dans la feuille de route communale. Ce comité s'appuiera sur les instances existantes : Cité Éducative, Cité de l'Emploi, tables de quartier, CTG, ... Ses missions consisteront à réajuster au besoin les actions à déployer. Afin d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs territoriaux, le comité opérationnel communal pourra mobiliser les partenaires judicieux et compétents.

Cette démarche évaluative s'articule avec le processus d'évaluation du contrat de ville piloté par la métropole Toulon Provence Méditerranée. Le comité opérationnel est chargé d'élaborer un bilan annuel des actions déclinées dans les projets de quartier. Il est également chargé de recueillir les données émanant des instances partenaires afin de mesurer la mobilisation des dispositifs de droit commun et spécifiques. L'ensemble de ces données recueillies par les équipes locales vise à abonder l'évaluation du contrat de ville métropolitain.

4. Mise en place des projets de quartier

Objectifs des projets de quartier

Les projets de quartier rendent opérationnelle la feuille de route communale. Un projet par quartier sera rédigé par chacune des deux QPV en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. La mise en place des projets de quartier implique des priorités tout en permettant la proposition d'actions innovantes en cours de mise en œuvre si celles-ci démontrent leur pertinence. L'objectif sera d'élaborer un plan d'action, de le mettre en œuvre et de l'évaluer de manière concertée. Les axes retenus feront l'objet d'une recherche de porteurs adaptés et d'une co-construction entre le porteur et les partenaires.

Dans les deux QPV, l'amélioration du cadre de vie est un point saillant des concertations. Cette thématique transversale sera déclinée en actions avec les partenaires mobilisés.

Mobilisation des acteurs

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, l'équipe opérationnelle du Contrat de ville souhaite mener plusieurs temps de concertation sur les deux QPV.

Pour faciliter la réflexion collective et permettre l'émergence d'un plan d'action concret et évaluable, plusieurs temps de travail thématiques seront organisés autour d'enjeux ciblés dans la feuille de route communale à savoir : la tranquillité publique, l'éducation, l'habitat et le cadre de vie et l'emploi et l'insertion. A noter, la thématique de l'accès aux droits fait déjà l'objet d'un travail partenarial porté par la Ville et le Conseil Départemental. Un diagnostic et des préconisations sont en cours d'élaboration en co-construction avec plus de cinquante partenaires associatifs et institutionnels. La feuille de route communale s'appuiera sur ce travail partenarial pour cibler son plan d'actions en ce domaine.

Pour chaque temps de travail thématique, 15 acteurs maximum seront conviés pour fluidifier les échanges. Les 15 participants seront répartis en 3 collèges : habitants, institutions, associations. Pour chaque temps, il sera prévu de présenter le cadre réglementaire du Contrat de ville, les objectifs communaux et une synthèse des concertations. Les participants seront invités à proposer des actions pertinentes au regard de leur expertise pour renforcer l'existant ou innover.

Modalités d'animation

Pour chaque QPV, des modalités d'animation spécifiques sont prévues. L'équipe opérationnelle proposera des temps de co-construction pour élaborer les projets de quartier. Les invités seront sélectionnés par quartier selon la pertinence de leurs actions. Les associations sollicitées sont financées dans le cadre du contrat de ville et mènent des actions globales dans le quartier. Des méthodes d'intelligence collective faciliteront la parole de tous les participants et l'émergence de propositions collectives.

Sécurité – Tranquillité publique, habitat et cadre de vie

Concernant ces deux thématiques, l'équipe opérationnelle organisera deux temps de co-construction : un avec les acteurs locaux du quartier Berthe et un avec les acteurs locaux du centre-ville.

- *Collège habitants :*
- ✓ Berthe : représentants des locataires ; adulte relais participation des habitants ; représentants des tables de quartier ; habitant jeune.
- ✓ Centre-ville : adulte relais participation des habitants ; Conseil Citoyen ; habitant jeune.
- *Collèges associations :*
- ✓ Berthe : APEA, MAEFE, UFOLEP, Citez des Talents, D'un cœur à une main.
- ✓ Centre-ville : centre social AMIQ, APEA, Fées et rires.
- *Collège institutions :* Police Municipale, service municipal A l'écoute des quartiers, délégué cohésion police population, CLSPD, THM et Antenne MTPM (quartier Berthe), Maison de l'habitat et équipe MTPM NPNRU (centre-ville).

Éducation et jeunesse

Concernant cette thématique, l'équipe opérationnelle organisera deux temps de co-construction : un avec les acteurs locaux du quartier Berthe et un avec les acteurs locaux du centre-ville. A noter, les associations sollicitées gèrent toutes des accueils collectifs de mineurs.

- *Collège habitants :*
- ✓ Berthe : adulte relais Cité éducative, parent d'élève ; parent adhérent de « l'École des parents » ; familles adhérentes du centre social et culturel Nelson Mandela, association MAEFE et association Nouvel Horizon.
- ✓ Centre-ville : parent d'élève, familles adhérentes du centre social AMIQ et de l'association Sud Fraternité.
- *Collège associations :* centre social et culturel Nelson Mandela, MAEFE, Nouvel Horizon, centre social AMIQ, AVEF.

- *Collège institutions* : chargé de mission Éducation Nationale Politique de la ville, Cité Éducative, Caisse des Allocations Familiales, métropole TPM.

Emploi et insertion

Ces thématiques feront l'objet d'un temps de concertation commun aux deux quartiers. Effectivement ces thématiques dépassent les limites d'un QPV. Une approche globale et des échanges inter quartiers et avec les acteurs de droit commun permettront d'affiner les propositions.

- *Collèges habitants* : adulte relais Face Var, représentants tables de quartier et Conseil Citoyen, jeunes.
- *Collège associations* : Positiv', Ariane, Femme Dans La Cité, Nouvel Horizon, Face Var.
- *Collège institutions* : France Travail, DDETS, Mission Locale, Cité Emploi, service marketing, métropole TPM.

La finalisation et validation des projets de quartier donnera lieu à des temps de présentation auprès de l'ensemble des acteurs. Chaque projet de quartier appuiera l'appel à projet annuel du Contrat de ville. Les projets de quartier permettront aux partenaires d'orienter et prioriser leurs actions au regard des besoins du territoire.

Chaque année, un bilan des projets de quartier et actions engagées permettra de réajuster le projet de quartier. Tous les deux ans, ils seront soumis à une évaluation concertée. Leurs impacts et pertinences seront évalués. Ainsi, les actions proposées pourront être confortées ou réorientées pour s'adapter aux enjeux du quartier.

III. Plan d'action communal

Le plan d'actions proposé pour la ville de La Seyne-sur-Mer s'appuie sur l'ensemble des évaluations, bilans et recueils de la parole des habitants. Le plan d'action a pour objectif de mieux articuler les actions Contrat de ville avec les dispositifs de droits communs et spécifiques aux quartiers prioritaires. Il permettra également de mieux encadrer les appels à projets annuels.

Le plan d'action repose sur les enjeux identifiés par les partenaires à savoir :

- La tranquillité publique et la prévention
- L'Éducation
- L'emploi et l'insertion
- L'habitat et le cadre de vie

- La mixité sociale, la promotion des valeurs républicaines, la lutte contre les discriminations et accès aux droits

Il pourra être actualisé durant la période du contrat pour s'adapter à l'émergence de nouveaux besoins sur le territoire. Les projets de quartier seront une déclinaison du plan d'actions proposé. Les objectifs seront affinés et renforcés selon les besoins de chacun des deux QPV de la commune.

Axe 1 : Contribuer au maintien de la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Action 1 : associer les habitants au maintien de la tranquillité publique

Description : les sentiments d'impunité et d'injustice liés à la perception du traitement des personnes considérées comme ayant un comportement nuisible par rapport à celles qui respectent les règles restent prégnants. Les habitants et des acteurs de terrain déplorent la capacité à sanctionner ou remédier aux squats, aux rodéos urbains et à d'autres activités illicites¹⁰. Le travail de rapprochement entre la police et la population engagé depuis 2020 favorise l'interconnaissance de l'institution avec les habitants du quartier. La poursuite et le renforcement de ce travail pédagogique est nécessaire pour expliquer le fonctionnement des institutions. Ce travail apaisera les relations entre les institutions et la population, notamment le public jeune.

Objectif : développer les rencontres entre les institutions (justice, polices, bailleur, ...) et habitants pour favoriser la compréhension du système républicain

Partenaires locaux : associations de proximité

Partenaires institutionnels : justice, police, services de l'État, bailleurs sociaux, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de rencontres, adhésion des habitants, diversité des partenaires impliqués

Action 2 : renforcer les dispositifs de médiation

Description : la cohésion sociale au sein des QPV est souvent menacée par les incivilités répétées, les situations conflictuelles et de violence banalisée. Depuis la crise sanitaire, l'isolement des habitants s'est renforcé. De plus, la précarité économique croissante et la fracture numérique accentuent la

¹⁰ Diagnostic QRR, juin 2023

rupture des liens sociaux au sein des quartiers prioritaires. Lors des concertations citoyennes, les habitants se sont exprimés sur la perte de lien social et les violences du quotidien. Ce ressenti renforce le sentiment d'abandon des institutions et les risques de marginalisation. La médiation sociale favorise le maintien de liens apaisés et solidaires sur un territoire en désamorçant et résolvant les conflits. Elle participe ainsi à améliorer la vie quotidienne des habitants.

Objectif : consolider les actions de médiation sociale

Partenaires locaux : associations de prévention, association de proximité, collectifs d'habitants

Partenaires institutionnels : bailleurs sociaux, police, justice, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de conflits résolus, nombre de maraudes, nombre de sollicitations des bailleurs et travailleurs sociaux

Action 3 : développer les actions de prévention primaire

Objectif : favoriser le développement d'une citoyenneté active et d'un sentiment d'appartenance à la République

Description : dans les QPV, les taux de délinquance sont plus élevés que sur les autres quartiers. La prévention primaire doit contribuer à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au fonctionnement d'un système républicain et au danger liés aux actes illicites. La promotion des actions civiques, culturelles, sportives, éducatives favorise une prise en charge renforcée, prévient l'exclusion et contribue à l'éducation des jeunes

Partenaires locaux : associations de proximité, associations spécialisées, association de prévention

Partenaires institutionnels : polices, justice, services municipaux

Action 4 : contribuer à l'insertion sociale des jeunes

Description : les jeunes résidants des QPV ont moins accès aux dispositifs de loisirs, d'insertion professionnelle et sociale. L'oisiveté, la présence dans la rue de point de trafic, le manque d'équipements dédiés sont des facteurs qui facilitent l'entrée dans la délinquance. Le contrat de ville, en collaboration avec l'ensemble des dispositifs existants (PRE, Cité Educative, ...) soutient les actions qui permettent aux jeunes de sortir de leur quartier, de vivre des expériences d'ouverture, de favoriser l'égalité filles / garçons et de contribuer au désenclavement du quartier.

Objectif : développer les actions favorisant la mixité sociale et l'égalité filles - garçons

Partenaires locaux : associations de proximité, associations spécialisées, association de prévention

Partenaires institutionnels : polices, justice, services municipaux, Métropole TPM

Action 5 : soutenir l'aide aux personnes vulnérables

Description : dans les QPV, les personnes vulnérables sont plus isolées et recourent plus difficilement aux outils d'aide et d'accompagnement. Il ressort des données statistiques de l'Etat que le nombre de faits de violences conjugales et intra familiales est en forte augmentation sur le QPV de Berthe. De plus, la population des deux QPV est vieillissante et les seniors sont de plus en plus isolés. Il apparaît donc essentiel de développer les démarches de proximité dans un esprit d'aller vers, d'adapter les modalités d'actions à ces publics vulnérables et de garantir des prises en charge rapides. Le contrat de ville devra s'efforcer de raccrocher l'ensemble des dispositifs existants, de développer une information accessible et simple et de tendre vers la multiplication des permanences spécialisées avec une approche pluridisciplinaire.

Objectif : faciliter l'accès aux dispositifs de protection des personnes vulnérables

Partenaires locaux : associations de proximité, associations spécialisées, associations de prévention

Partenaires institutionnels : polices, justice, services municipaux, Métropole TPM

Axe 2 : développer des parcours éducatifs de qualité particulièrement auprès des jeunes

Action 1 : améliorer la cohérence éducative territoriale

Description : le Contrat de ville souhaite renforcer la coordination particulièrement avec les dispositifs CTG et Cité Educative pour affiner les propositions et aménager des parcours éducatifs sur mesure aux enfants, jeunes et leurs familles résidant en QPV. Les actions mises en œuvre devront favoriser une vision globale de l'offre éducative de 0 à 25 ans, quels que soient les dispositifs ou partenaires.

Objectif : mettre en place un réseau des partenaires financeurs pour coordonner et ajuster les actions déployées sur les QPV

Partenaires locaux : associations financées dans le cadre du contrat de ville et de la Cité Éducative pour mener des actions en direction des publics enfants, jeunes et familles.

Partenaires institutionnels : Éducation Nationale, Cité Éducative, CAF, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de temps de rencontres organisés, nombre de participants, projets inter partenariaux développés

Action 2 : soutenir la parentalité

Description : les quartiers prioritaires se caractérisent par une importance numérique des publics en situation de fragilité sociale, économique et psychologique. De plus, le taux de familles mono parentales y est plus élevé qu'ailleurs. L'accompagnement des familles dans l'exercice de leur parentalité à chaque âge de la vie de l'enfant est un enjeu d'égalité des chances. Le développement des actions de relais parental, de médiation avec l'école, de médiation des conflits, de loisirs familiaux permet à l'enfant d'accéder à tout ce qui est nécessaire à son épanouissement et à l'accomplissement de ses potentialités

Objectif : accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité

Partenaires locaux : associations de proximité, association de soutien à la fonction parentale

Partenaires institutionnels : CAF, Cité Educative, Education Nationale, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions proposées, adhésion des publics

Action 3 : renforcer la prise en charge du public jeune

Description : l'insertion des jeunes issus des QPV constitue un enjeu de lutte contre la délinquance et

d'insertion sociale. Le prise en charge des adolescents et jeunes adultes nécessite une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit dans un premier temps d'identifier l'offre de dispositifs en direction des jeunes, dans un second temps de mesurer si cette offre bénéficie aux jeunes des QPV, et enfin de proposer des solutions adaptées en partant des publics prioritaires. Lors des concertations avec les habitants, la carence de la prise en charge des jeunes est ressortie des débats. Loisirs, lieux dédiés, orientation, insertion, sont des sujets qui questionnent voire inquiètent les familles. Les structures peinent à mobiliser ce public. Les démarches d'aller vers sont à privilégier fortement.

Objectif : développer des actions partenariales d'accompagnement social, éducatif et professionnel

Partenaires locaux : associations de proximité, associations de prévention, espaces municipaux d'accueil des jeunes

Partenaires institutionnels : collèges, lycées, Cité Educative, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de jeunes mobilisés, nombre d'actions déployées, impact des actions sur les parcours des jeunes

Action 4 : faciliter l'orientation des jeunes

Description générale : Face à un taux de chômage des jeunes particulièrement élevé ces dernières années, un décrochage scolaire grandissant et une forte part de jeunes en inactivité totale (plus de la moitié des jeunes de QPV), il est essentiel d'informer et d'accompagner les jeunes dans leur orientation dès le collège. Malgré l'existence de plusieurs dispositifs d'accompagnement, il est primordial de renforcer ces actions pour les jeunes des quartiers prioritaires. Une bonne orientation permettra à ceux-ci d'être informés des métiers en tension sur le territoire pour leur assurer un avenir durable et favoriser l'égalité des chances.

Objectif : intensifier les actions d'orientation des jeunes

Partenaires locaux : associations d'accompagnement à l'emploi et de proximité

Partenaires institutionnels : Education Nationale, Cité Educative, Cité de l'emploi, France Travail, la Mission locale, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de jeunes orientés, accompagnés, nombre d'entrée en formation ou en emploi à la suite de l'accompagnement

Action 5 : faciliter l'accès à des loisirs de qualité

Description générale : l'accès des enfants et des jeunes à des loisirs de qualité est un enjeu d'égalité des chances et de cohésion sociale. Au sein des QPV, cet enjeu est fort car les inégalités sociales et

économiques sont prégnantes. Les habitants ont des difficultés d'accès à la pratique régulière de loisirs : manque d'information, mobilité, tarification, rapport au corps, représentations Pourtant, l'accès à des loisirs de qualité permet l'acquisition de compétences sociales transposables à l'école, la formation professionnelle, la recherche d'un stage ou d'un emploi. Aux côtés de la Cité éducative, le contrat de ville soutient les actions éducatives complémentaires qui contribuent à l'émancipation et à l'ouverture du champ des possibles...

Objectif : favoriser la mise en place d'actions pertinentes et de plus-value éducative accessibles dès le plus jeune âge

Partenaires locaux : associations de proximité

Partenaires institutionnels : structures culturelles, sportives et de loisirs éducatifs, Cité Educative, établissements scolaires, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en place, nombre de partenariats établis, adhésion des publics

Axe 3 : favoriser l'emploi, la création d'entreprises et la levée des freins en synergie avec le réseau local de l'emploi

Action 1 : renforcer la qualité des actions d'accompagnement global

Description : le diagnostic de la Cité de l'emploi et les actions déployées depuis 2021 mettent en lumière la nécessité de réaliser un diagnostic précis des freins à l'emploi et leur priorisation pour un parcours sans couture. Un défaut de diagnostic expose le bénéficiaire à une inadaptation des actions déployées et un décrochage en cours de parcours. La priorisation permet de trouver des solutions à chaque frein de manière durable.

Objectif : renforcer les actions d'accompagnement pour éviter les ruptures de parcours

Partenaires locaux : associations partenaires de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de sorties positives (bilans annuels des associations), nombre de partenaires mobilisés pour la levée des freins.

Action 2 : favoriser la levée des freins à l'emploi

Description : le taux de chômage dans les QPV est plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale. Les freins à l'employabilité sont multiples : enclavement mental, santé, garde d'enfants, mobilité, formation ... Si les dispositifs de droit commun permettent la levée de certains freins, d'autres restent sans réponse car spécifiques. Le contrat de ville de par son large partenariat, en étroite concertation avec la coordination de la Cité de l'emploi, peut jouer un rôle levier pour impulser des actions permettant la levée de certains freins.

Objectif : soutenir les actions spécifiques de levée des freins à l'emploi

Partenaires locaux : associations partenaires du contrat de Ville et de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussites : nombre et type de partenariats établis, nombre d'actions mobilisées en droit commun, nombre de sorties positives

Action 3 : faciliter le recours au droit commun

Description générale : le droit commun offre aujourd'hui un panel de solutions très variées pour les personnes en insertion professionnelle : accompagnement global, actions spécifiques, immersions etc. Le diagnostic de la Cité de l'emploi a révélé que cette offre existante était très peu mobilisée par les associations et les habitants des quartiers prioritaires

Objectif : favoriser les partenariats entre droit commun et associations d'accompagnement pour une meilleure complémentarité des actions

Partenaires locaux : associations partenaires du contrat de Ville et de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussites : nombre et type de partenariats établis, nombre d'actions mobilisées en droit commun

Action 4 : favoriser la lisibilité des actions déployées

Description générale : Après 3 années d'expérimentation, la Cité de l'emploi anime un réseau d'acteurs très engagés réunissant des entreprises, associations, centres de formation et institutions. La présence d'une coordination des actions emploi et d'animations à destination des professionnels ont permis de créer de nouveaux partenariats et de renforcer la lisibilité des actions déployées sur le territoire. Il est essentiel de pérenniser cette coordination pour une meilleure efficacité des dispositifs et acteurs.

Objectif : animer le réseau d'acteurs de l'emploi

Partenaires locaux : associations partenaires de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, CAF, Mission Locale, Conseil Départemental, UTS, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de rencontres partenariales organisées, nombre de nouveaux partenaires intégrés

Action 5 : soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités d'entreprises

Description : La création d'entreprise peut être gage d'émancipation des habitants des quartiers prioritaires. Des actions d'accompagnement à la création d'activité sont nécessaires de l'idée au lancement du projet. Avec le réseau de la Cité de l'emploi, il serait intéressant d'intégrer de nouveaux

partenaires à la création d'entreprise pour mettre en place de nouvelles méthodes d'accompagnement comme les couveuses d'entreprises permettant aux créateurs de tester leur activité avant le lancement officiel.

Objectifs : développer un réseau d'acteurs diversifié pour accompagner les créateurs d'entreprises tout au long de leur parcours

Partenaires locaux : associations de la création d'entreprise partenaires de la Cité de l'emploi

Partenaires institutionnels : France Travail, Mission Locale

Indicateurs de réussite : nombre de personnes accompagnées, nombre de créations d'entreprises

Axe 4 : renforcer la gestion des espaces publics et la qualité du cadre de vie des habitants

Action 1 : favoriser la participation des habitants

Description : la participation citoyenne permet de prévenir les crises sociales en apportant des réponses adaptées. Lors du renouvellement du contrat de ville, les concertations des habitants ont mis en lumière le besoin d'expression des habitants. Depuis la crise sanitaire, la mobilisation des publics est complexe et une forme d'enclavement est apparu. Le contrat de ville impulse les dispositifs de participation comme le Fond de Participation des Habitants. La participation des habitants permet également l'appropriation des espaces publics par les habitants.

Objectif : soutenir les actions hors-les-murs et les initiatives des habitants

Partenaires locaux : centres sociaux et structures de proximité, CIL, conseils de quartier

Partenaires institutionnels : métropole TPM, services de l'Etat, services communaux, bailleurs sociaux

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en œuvre, adhésion des habitants, nombre de projets FPH menés sur l'espace public

Action 2 : intégrer la transition écologique dans la rénovation des espaces publics

Description : dans le cadre du projet de rénovation urbaine sur le centre-ville, la question de l'adaptation de la ville au changement climatique est centrale. La métropole TPM a missionné l'établissement public Cerema en 2023 pour mener une étude en concertation avec les habitants et usagers du centre-ville sur la question de la surchauffe urbaine. Les habitants sont les premiers impactés par la qualité de leur environnement et à ce titre doivent pouvoir s'impliquer dans les changements à venir. Le contrat de ville peut contribuer à garantir la dynamique de partenariat avec

les équipes métropolitaines et de concertation avec les habitants. De plus, des aménagements transitoires devraient être testés avant travaux. La participation des habitants est donc primordiale.

Objectif : favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable

Partenaires locaux : associations de proximité, conseil citoyen

Partenaires institutionnels : Cerema, Métropole TPM, Maison de l'habitat

Indicateurs de réussite : nombre d'actions déployées, adhésion des habitants, aménagements mis en place

Action 3 : contribuer à l'amélioration de l'habitat

Description : par suite des concertations organisées sur le quartier Berthe, la question de l'habitat apparaît comme centrale. Les habitants déplorent l'entretien du parc social et l'insalubrité de certaines résidences et espaces publics. De plus, le nombre important de logements vacants et squattés engendre un fort sentiment d'insécurité et d'abandon. Aussi, les habitants souhaitent plus de communication avec les institutions gestionnaires de l'habitat. La ville s'engage auprès du principal bailleur social, de la Préfecture et de la métropole TPM à plus de concertation et de suivi des actions pour améliorer de manière significative l'habitat et le cadre de vie des habitants. Le bailleur Toulon Habitat Méditerranée a proposé à la commune un premier plan d'action sur 3 ans pour améliorer l'habitat et le cadre de vie dans le quartier Berthe. La ville s'engage à suivre la réalisation de ce plan d'actions. L'État étudie les conditions d'accélération de ce programme décisif pour les habitants.

Objectif : déployer une démarche de gestion sociale et urbaine de proximité

Partenaires locaux : structures de proximité

Partenaires institutionnels : bailleur social Toulon Habitat Méditerranée, Préfecture du Var, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : retours des habitants, type de communication déployée, nombre de rencontres organisées avec les habitants

Action 4 : impulser l'innovation au sein des QPV

Description : la politique de la ville est conçue pour déployer des pratiques innovantes au sein des QPV. L'objet n'est pas de pallier les carences du droit commun mais bien d'adapter les actions aux problématiques des quartiers prioritaires et renforcer la capacité d'action des habitants. Le nouveau contrat de ville vise à répondre aux enjeux locaux et spécifiques de chaque quartier et de mieux coordonner le déploiement des politiques publiques de droit commun. La mise en place d'actions sur

mesure, de qualité et innovantes renforce l'ouverture des QPV sur son territoire.

Objectif : soutenir les actions innovantes au sein des QPV

Partenaires locaux : structures de proximité et associations hors QPV proposant des actions innovantes

Indicateurs de réussite : nombre d'action mises en place, nombre de nouveaux partenaires mobilisés, adhésion des habitants

Axe 5 : favoriser la mixité sociale et l'accès aux droits

Action 1 : permettre à chaque usager d'avoir accès à ses droits

Description : la question de la mobilisation des politiques publiques de droit commun dans les quartiers prioritaires doit être posée pour que les crédits politique de la ville puissent remplir leur rôle de "levier". En effet, les quartiers prioritaires ne bénéficient pas suffisamment d'actions dites de droit commun. Le contrat de ville, par nature multi partenarial, devra s'efforcer de mobiliser les actions pour favoriser l'égal accès aux droits. De plus, la crise sanitaire et la dématérialisation des services publics ont fortement impactés les populations les plus fragiles. Dans les QPV, le besoin d'accompagnement et de médiation est fort. Une prise en charge individualisée et adaptée est souvent nécessaire pour permettre aux habitants d'accéder à leurs droits.

Objectif : développer des services de proximité pour prévenir les ruptures de parcours

Partenaires locaux : structures de proximité implantées sur les QPV

Partenaires institutionnels : Conseil Départemental, CAF, DDETS, France Travail, Mission Locale, Conseil départemental d'accès au droit, CTG, Métropole TPM, espace France Service

Indicateurs de réussite : nombre de partenariats développés, professionnalisation des agents d'accueil, orientations

Action 2 : promouvoir les valeurs républicaines pour lutter contre les discriminations

Description : la politique de la ville poursuit l'enjeu fondamental de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires. La démarche d'un plan de lutte contre les discriminations locales est de proposer une animation de proximité et une coopération de l'ensemble des acteurs locaux. Cette approche horizontale permet de lutter contre les discriminations vécues au quotidien et surtout de prévenir les actes de discriminations en promouvant les principes républicains. Par suite d'un diagnostic du quartier Berthe, il s'avère que les indicateurs de "radicalisation" sont en baisse depuis cinq ans même si ce sujet reste un point de vigilance pour les acteurs formés à les repérer. Toutefois,

le racisme et les discriminations sont encore fortement ressentis par la population.

Objectif : développer un plan d'actions annuel et multi partenarial dans le cadre du Plan de lutte contre les discriminations

Partenaires locaux : accueils de loisirs, écoles, espaces jeunes, associations de proximité

Partenaires institutionnels : Éducation Nationale et autres services de l'État, Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en œuvre, adhésion des publics

Action 3 : renforcer la prévention santé

Description : la santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations. En quartier prioritaire, deux habitants sur cinq déclarent avoir renoncé à au moins un soin au cours de l'année écoulée. Un autre phénomène accentue ces inégalités face à la santé : le non-recours aux soins pour diverses raisons comme la complexité du système de prestation, la maîtrise de la langue, la crainte de la stigmatisation, ...

Objectif : développer des actions de prévention spécifiques et proposer une instance de coordination partenariale

Partenaires locaux : Atelier Santé Ville et partenaires associatifs

Partenaires institutionnels : ARS, CPAM, CHITS, Métropole TPM...

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en œuvre, nombre de réunions de coordinations, nombre de projets inter partenaires, adhésion des publics

Action 4 : Développer l'accessibilité des habitants à l'offre culturelle du territoire

Description : les habitants des quartiers prioritaires souffrent souvent d'un isolement social, ne fréquentent que rarement les lieux de diffusion culturelle et s'autorisent peu à avoir une pratique artistique et culturelle. Or, la culture est un levier puissant d'insertion, d'intégration et de remobilisation de personnes en difficultés sociales. La métropole propose à ses habitants une offre culturelle riche et diversifiée. Toutefois, elle reste aujourd'hui peu accessible aux habitants des QPV : manque de communication et d'actions d'aller vers, représentations, tarification ... Le contrat de ville peut être un levier pour développer la culture comme un levier d'inclusion sociale.

Objectif : favoriser les projets d'accompagnements des publics vers l'accès structures culturelles du bassin métropolitain.

Partenaires locaux : structures de proximité implantées dans les QPV

Partenaires institutionnels : service municipal « culture », structures culturelles gérées par la métropole (ex : CNRR, opéra de Toulon), Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre de partenariats développés, communication instaurée, adhésion des publics

Action 5 : favoriser l'accès au sport

Description : la démocratisation du sport est un levier d'intégration sociale. Du fait des valeurs qu'il diffuse : esprit d'équipe, persévérance, détermination, il favorise l'apprentissage de la vie sociale, la préservation de la santé et l'épanouissement personnel. À ce titre, les actions destinées à favoriser le développement de la pratique sportive font partie intégrante des politiques de lutte contre l'exclusion, notamment dans les quartiers prioritaires. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous et notamment pour les publics jeunes et féminin sont un enjeu de cohésion sociale.

Objectif : soutenir le développement d'actions sportives à destination notamment du public jeune féminin

Partenaires locaux : structures de proximité et associations hors QPV

Partenaires institutionnels : Métropole TPM

Indicateurs de réussite : nombre d'actions mises en place, nombre de nouveaux partenaires mobilisés, adhésion des habitants